



Travail - Egalité - Solidarité
Bureau National
Secrétariat Général
Réf: ONEP_BN_03/13_123

Port-Gentil, le 9 Mars 2013

A

**L'attention de Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement**

Libreville

Objet: Entrave à la liberté syndicale.

Considérant le préavis de grève générale illimitée déposé le 26 février 2013 et arrivé à terme le 5 mars 2013 ;

Considérant l'échec des négociations des 5, 6 et 7 mars 2013, l'Organisation Nationale des Employés du Pétrole (ONEP) a lancé une grève générale illimitée dans toutes les activités du secteur pétrolier et activités connexes le samedi 9 mars 2013 à 00h01mn.

Malheureusement, nous constatons et portons à votre haute attention que la liberté syndicale et la protection du droit syndical garanties par la Convention n°87 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ratifiée par le Gabon en 1960, réaffirmées dans les articles 1^{er} alinéa 13 de la Constitution Gabonaise et 270 du Code du Travail sont délibérément violés par les employeurs du secteur pétrolier et activités connexes.

GRA

Par la suite, nous dénonçons la commission des actes de provocation et d'intimidation par les employeurs à l'endroit de nos adhérents. Cette situation nous amène à durcir notre mouvement en exigeant désormais que tous les auteurs de ces actes, de nationalité étrangère, soient expulsés avant d'envisager la levée de ce mouvement de grève.

Nous espérons vous utilement vous informé sur la situation qui prévaut et les éventuelles conséquences qui pourront en découler.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, l'expression de notre parfaite considération.

Le Secrétaire Général

Guy Roger JURAT RETENO

Pièce jointe :

Correspondance du Directeur Général de Perenco Oil & Gas Gabon.